

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2002

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Lundi 15 Avril 2002 à 20 H 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, LEFEU, Mme HAIE, M. LOQUET, Mmes KERMARREC, DEVIERRE, PRUNIER, MM. BROU, GUIRLIN, MME LEGER, M. LEROY, MME LEBOURG, M. ISABEL, MME JETHA, M. HUBERT, M. JONOT.

Etaient absents excusés : M. GRUNENWALD, (pouvoir à M. LETHUILLIER), M. JEUDON (pouvoir à M. HUBERT).

Madame Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.
Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – CESSION VEHICULE MAISON HUSSARD

D. 1756/1

**CESSION
VEHICULE
MAISON
HUSSARD**

Michel LETHUILLIER rappelle au conseil la nécessité qu'il y a maintenant de revendre par adjudication l'ancienne propriété HUSSARD sise 11 rue Charles de Gaulle le plus rapidement possible.

A cet effet, il est nécessaire de vider la maison de son contenu. Dans le garage, un véhicule ancien était stationné. Après vérification, il s'avère que ce véhicule était une Citroën dont l'identification et l'année ne pouvaient être connues par le conseil municipal.

M. le Maire a recherché des amateurs ou repreneurs potentiels spécialistes de véhicules anciens. Dans ce cadre, M. Emmanuel BARBIER, membre du Rétromobile Club a pu être contacté et s'est trouvé être intéressé par ce véhicule. Il a pu en identifier le type et l'année. Il s'agit d'une B2 Citroën de 1922 en très mauvais état, nécessitant une restauration coûteuse. Il se propose d'en faire l'acquisition pour la somme de 1 000 € et de l'enlever. M. BARBIER propose de restaurer ce véhicule et de le remettre à l'état neuf en conservant l'immatriculation d'origine. Ce véhicule devenant sa propriété, il donne l'accord pour le mettre à disposition gracieusement à la commune à l'occasion de quelques manifestations.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la cession de ce véhicule.

II - FINANCES

1°/ COMPTE ADMINISTRATIF 2001

D.1756

**C.A. BUDGET
GENERAL**

a) Budget Général 2001

Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 7 878 508,84 F pour 9 954 052,86 F de recettes (excédent de l'exercice 2001 : 2 075 544,02 F).

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté qui était de 1 971 977 F, l'excédent global cumulé de fonctionnement de fin de clôture ressort à 2 898 258,33 F.
Le déficit d'investissement de clôture étant de 1 482 405,23 F, le nouvel excédent global, toutes sections confondues, à fin 2001 est de 1 415 853,10 F.

D.1757 **b) Budget C.C.A.S.**

C.A. 2001-CCAS L'excédent global de clôture ressort à 19 770,81 F.

D. 1758 **c) Budget "EAU"**

C.A. 2001
BUDGET
« EAU »

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 926 078,84 F pour 1 078 229,03 F de recettes, ce qui donne un excédent de 152 150,19 F pour l'exercice 2001 (autofinancement pour l'investissement futur).
En section d'investissement, l'excédent est de 163 192,01 F.
Compte tenu des reports(en investissements) de l'exercice antérieur qui était de 74 762,97 F, l'excédent global de clôture en investissements ressort à 88 429,04 F et l'excédent de clôture de fonctionnement à 802 023,70 F.
Le résultat global de clôture cumulé fait donc apparaître un excédent de 890 452,74 F.

D.1759 **d) Budget « Assainissement »**

C.A. 2001
BUDGET
ASSAINIS.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 605 434,71 F pour 806 214,40 F de recettes, soit un excédent de fonctionnement de 200 779,69 F.
Pour la section d'investissement le déficit de l'exercice 2001 est de 65 448,58 F qui s'ajoute au déficit d'investissement de clôture 2000 qui était de 49 418,90 F, soit un total cumulé de déficit d'investissement de clôture de 114 867,48 F.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2001 qui était de 322 080,37 F, l'excédent global de clôture fait apparaître un nouvel excédent de 207 212,89 F.

Tous budgets confondus (budget général, CCAS, Eau, Assainissement), l'excédent global de clôture à fin 2001 est de 2 533 298,50 F (contre 2 957 197,44 F à fin 2000 et 1 691 297,41 à fin 1999).

Après présentation de ces différents comptes administratifs, Monsieur BROU, doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée, après que Monsieur le Maire eût quitté la salle du conseil.
Après délibération, le conseil municipal approuve et adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2001 présentés par M. le Maire.

2°/ AFFECTATION DES RESULTATS DU C.A. 2001

D.1760
AFFECTATION
DES RESULTATS
BUDGET
GENERAL

a) Budget Général

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LETHUILLIER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2001,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2001

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de : 2 898 258,33 Francs = **441 836,64 Euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2001		
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	FRANCS	EUROS
	2 608 111,23	397 603,99
INVESTISSEMENTS		
RESULTAT AU 31/12/2001		
EXCEDENT.....		
DEFICIT.....	-1 482 405,23	-225 991 22
001 Dépenses d'investissement		
EXPLOITATION		
EXCEDENT AU 31/12/2001	2 898 258,33	441 836,64
- exécution du virement à la section exploitation	1 676 374,74	255 561,69
Recette 1068 avec titre de recette.....		
Dont 193 969,57 Frs soit 29570.47 E restes à réaliser au 31/12/2001		
- affectation complémentaire en réserves..... (report à nouveau créditeur)	1 221 883,59	186 274,95
002 Recettes de fonctionnement		

Reste à réaliser : Dépenses d'investissement : 755 204,51 F **115 130,19 E**
 Recettes d'investissement : 561 235.00F **85 559,72 E**
 Adopté à l'unanimité.

Pour le B.P. 2002 Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de 2 898 258,33 F soit **441 836,64 E** de la manière suivante :
 1 676 374,74 F soit **255 561,69 E** pour équilibrer le budget d'investissement en R 1068
 1 221 883,59 F soit **186 274,95 E** à reporter au B.P. 2002 en R 002
 Adopté à l'unanimité.

D.1761
AFFECT.
RESULTATS
BUDGET
C.C.A.S.

b) Budget C.C.A.S.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LETHUILLIER,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2001,
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2001
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation de 18 339,58 F soit **2 795,85 E**
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2001	FRANCS	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	0	0
RESULTAT AU 31/12/20001		
EXCEDENT.....	1 440,23	219,56
DEFICIT.....		
001 Dépenses d'investissement		0.00
EXCEDENT AU 31/12/2000	18 339,58	2 795,85
002 Recettes de fonctionnement	18 339,58	2 795,85

Reste à réaliser : Recettes : néant
 Dépenses : néant

Il est proposé d'affecter en report à nouveau 18 339,58 F soit **2 795,85 E** au fonctionnement
 Adopté à l'unanimité.

D.1762 Budget « Eau »**AFFECT.****RESULTATS****BUDGET « EAU »**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LETHUILLIER,
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2001,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation de 802 023,70 F soit **122 267,73 E**
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2001	FRANCS	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	714 630,00	108 944,64
R001 RESULTAT AU 31/12/2000 EXCEDENT.....	88 429,04	13 480,92
Déficit		
EXCEDENT AU 31/12/2001	802 023,70	122 267,73
Recette 106 avec titre de recettes Affectation à l'exécution reporté (report à nouveau créateur) R002 Recettes de fonctionnement	802 023,70	122 267,73

Reste à réaliser : Recettes : néant
 Dépenses : néant

Adopté à l'unanimité.

D. 1763**AFFECT.****RESULTATS****BUDGET****« ASSAINIS. »****d) Budget « Assainissement »**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LETHUILLIER,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2001,
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2001
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation de 322 080,37 F soit **49 100,84 E**
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2001	FRANCS	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	303 356,26	46 246,36
RESULTAT AU 31/12/2001 EXCEDENT.....		
D001 Dépenses d'Investissements DEFICIT	-114 867,48	-17 511,43
EXCEDENT AU 31/12/2001	322 080 37	49 100,84
R106 Recettes investissements avec titre - affectation en réserves - affectation à l'exécution reporté	114 867,48	17 511,43
R002 (report à nouveau créateur) Fonctionnement	207 212,89	31 589,41

Reste à réaliser : Recettes : néant
 Dépenses : néant

Adopté à l'unanimité.

3°/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE MADAME LA TRESORIERE

D. 1764
APPROB.
COMPTE GESTION
BUDGET
GENERAL

a) Budget général

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET **(FRANCS)°** (hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2001	RESULTAT EXERCICE 2001	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-419 912,66		-1 062 492,57	-1 482 405,23
FONCTIONNEMENT	2 391 890,13	-1 569 175,82	2 075 544,02	2 898 258,33
TOTAL	1 971 977,47	1 569 175,82	1 013 051,45	1 415 853,10

Ce compte de gestion du budget général est adopté à l'unanimité.

D.1765
APPROB.
COMPTE
GESTION
BUDGET
CCAS

b) Budget C.C.A.S.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S. présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET **(FRANCS)** (hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A l'INVESTISSEMENT	SOLDE d'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	1 440,23			1 440,23
FONCTIONNEMENT	23 783,90		-5 444,32	18 339,58
TOTAL	24 702,05		-5 444,32	19 779,81

Ce compte de gestion du C.C.A.S. est adopté à l'unanimité.

D. 1766
APPROB.
COMPTE GESTION
BUDGET
« Eau »

c) Budget « Eau »

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget de l'Eau. présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(FRANCS)**
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2001	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-74 762,97	0	163 192,01	88 429,04
FONCTIONNEMENT	913 458,13	263 584,62	152 150,19	802 023,70
TOTAL	838 695,16	263 584,62	315 342,20	890 452,74

Ce compte de gestion du budget de l'Eau est adopté à l'unanimité.

**D. 1767
APPROB.
COMPTE
GESTION
BUDGET
ASSAINIS. »**

d) Budget « Assainissement »

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget d'Assainissement présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(FRANCS)**
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2001	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-49 418,90		-65 448,58	-114 867,48
FONCTIONNEMENT	170 719,58	49 418,90	200 779,69	322 080,37
TOTAL	121 300,68	49 418,90	135 331,11	207 212,89

Ce compte de gestion du budget d'Assainissement est adopté à l'unanimité.

**D. 1768
A 1771
B.P. 2002
BUDGET
GENERAL /
BUDGET CCAS/
BUDGET EAU/
BUDGET ASS.**

4°/ BUDGETS PRIMITIFS 2002

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents budgets primitifs 2002.

Les bases sur lesquelles ont été préparés ces budgets sont rappelées :

*la population totale est (avec double compte) de 1 807 habitants (recensement 1999)

* la population municipale est de 1 768 habitants (recensement 1999).

* le nombre d'enfants dans les écoles primaire et maternelle de Chérisy est de 200

* la longueur de la voirie communale et des chemins est de 32 km

* la surface utile des bâtiments communaux est de 6 310 m²

* le potentiel fiscal par habitant ressort à 343,94 € (2 256,10 F) contre 1 914,15 F en 2001

* la dette en capital s'élève au 1/01/2002 à 1 321 902,21€ (8 671 108 F) dont 1 650 000 F de court terme remboursables par anticipation sans pénalités dès l'encaissement du produit de la vente des maisons HUSSARD et SARRUT, soit une dette moyen-long terme de 7 021 108 F, soit une dette de 3 885,50 F Frs par habitant (la moyenne nationale pour les communes de 500 à 2000 habitants étant de Fs/habitant et de/habitant pour les communes de 2000 à 3500 habitants). Elle est de /habitant pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants. La moyenne générale nationale étant de /habitant.

* L'annuité de la dette pour 2002 sera de 245 147,52 € dont 70 464 € au titre des intérêts et 174 723 € au titre du remboursement en capital.

* La commune est associée à 13 syndicats intercommunaux

* La commune fait partie d'une Communauté de Communes de 9235 habitants, dénommée « Les Villages du Drouais », regroupant Abondant, Bû, Broué, La Chapelle-Forainvilliers, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, Marchezais, Mézières en Drouais, Montreuil, Ouerre et Serville.

* Ce budget primitif 2002 intègre les activités : bibliothèque, centre de loisirs, foire à la brocante, festival de jazz et AtelierTerre.

Il est rappelé également que les repas scolaires sont préparés sur place.

Le budget général de fonctionnement s'élève à 1 534 200 € (10 063 692 F) en recettes et en dépenses.

a) Section de fonctionnement

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 534 200 € (10 063 692 F), se répartissant et s'équilibrant selon tableaux annexés.

Par fonctions, il est à noter les principales dépenses de fonctionnement pour :

- les écoles	104 167 € (683 290 F)
dont Maternelle	55 347 € (363 052 F)
dont Primaire.....	48 820 € (320 238 F)
- la cantine	98 889 € (648 669 F)
- l'Atelier-Terre.....	18 691 € (122 605 F)
- la bibliothèque.....	
- le centre de loisirs	46 135 € (302 626 F)
- l'éclairage public et l'énergie électrique	37 196 € (243 990 F)
- les assurances	27 465 € (180 159 F)
- la charge du personnel communal	365 900 € (2 400 147 F)
- les participations aux syndicats intercommunaux	200 488 € (1 315 115 F)

La taxe sur les ordures ménagères reste stable par rapport à l'an passé.

b) Section d'investissement

Il s'équilibre en recette et dépenses à hauteur de 1 229 877 € (8 067 464,30 F) selon tableaux annexés (reprenant une partie des dépenses prévues en 2001 non réalisées l'an passé, pour retard de programmation).

- En dépenses d'investissement : les principaux postes seront les suivants :

⇒ **voirie** : **526 109 € (3 451 048 F) dont**

* 11 200 € (73 467 F) pour les travaux annexes aux 10 logements sociaux rue Victor Hugo (subventionnés à 80 %). Solde des travaux .

* 96 043 € (630 000 F) au titre des opérations "Cœur de village" (enfouissement des réseaux rue Victor Hugo et aménagement Place Epicerie et médecins) subventionné à 40 % par la Région

* 22 500 € (147 590 F) F pour les travaux de voirie diverse subventionnés à 20 %

* 182 938 € (1 200 000 F) pour les travaux d'accès et d'aménagement de 25 places de stationnement pour la place de la nouvelle Mairie (subventionnés à 60 %).

* 213 428 € (1 400 000 F) pour les travaux de réfection de l'ancienne Nationale 12 (entrée de l'agglomération côté Dreux jusqu'au carrefour rue de Marsauceux).

⇒ **Bâtiments** :

*Acquisitions immobilières diverses : 22 894 € (150 175 F)

⇒ **Acquisition matériel espaces verts** : 15 650 € (102 657 F)

⇒ **Acquisition de mobilier et agencement nouvelle mairie** (dont système de sécurité et alarme) : 27 171 € (178 930 F)

⇒ **Eclairage public** : 30 490 € (200 000 F)

- En recettes d'investissement, celles-ci s'élèvent à 1 229 877 € dont principalement :

* 693 092 € (4 546 385 F) d'auto financement communal (en progression de 16 % par rapport à l'an passé ;

* 229 514 € (1 505 513 F) de subventions départementales et régionales ;

* 21 342 € (139 994 F) de remboursement de TVA et de taxe locale d'équipement ;

**D. 1772
VOTE TAUX**

c) Vote des taux

Compte tenu du budget proposé, M. le Maire propose au conseil le vote des taux suivants :

Taxe d'habitation : **9,85 %** (soit un produit de 113 078 €)

Taxe foncière bâti : **15,05 %** (soit un produit de 183 911 €)

Taxe foncière non bâti : **23,35 %** (soit un produit de 19 730,75 €)

Taxe professionnelle : **9,25 %** (soit un produit de 304 787,50 €)

Ces taux 2002 sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que ces taux restent parmi les plus faibles de l'arrondissement de Dreux à strate de population identique et qu'il en est de même pour les "impôts sur les ménages" qui incluent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti et les ordures ménagères.

Allocations compensatrices de l'Etat :

A la fiscalité directe locale, s'ajoutent les allocations compensatrices de l'Etat qui s'élèvent à :

Pour la taxe d'habitation : 7 519 €

Pour la taxe foncière : (personnes de condition modeste) : 2 194 €

Au titre des abattements sur taxe professionnelle : 111 658 €

Globalement, la fiscalité directe et les allocations compensatrices se répartissent ainsi :

	Fiscalité directe	Allocation compensatrice	Total	% de chacune des taxes sur les recettes totales attendues
Taxe habitation	113 078,00 (741 743 F)	7 519 (49 321 F)	120 597,00 (791 064 F)	16,23 %
Foncier bâti	183 911,00 (1 206 377 F)	2 194 (14 392 F)	186 105,00 (1 220 768 F)	25,05 %
Foncier non bâti	19 730,75 (129 420 F)	0	19 730,75 (129 420 F)	2,66 %
Taxe professionnelle	304 787,50 (1 999 271 F)	111 658 (732 428 F)	416 445,50 (2 731 700 F)	56,06 %
TOTAL	621 507,25 (4 076 681 F)	121 371 (796 142 F)	742 877,25 (4 872 953 F)	100 %

Pour conclure, et compte tenu de ces différents éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Général Primitif comme suit :

	DEPENSES (en Euros)	RECETTES (en Euros)
Fonctionnement	1 534 200 <i>(10 063 692 F)</i>	1 534 200 <i>(10 063 692 F)</i>
Investissement	1 229 877 <i>(8 067 464,30 F)</i>	1 229 877 <i>(8 067 464,30 F)</i>
TOTAL	2 764 077 <i>(18 131 157 F)</i>	2 764 077 <i>(18 131 157 F)</i>

**D. 1773
SUBVENTIONS**

d) Subventions aux associations

ASSOCIATIONS Dans le cadre du Budget Primitif , M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Pour mémoire Budget Précédent	<i>Proposition du Maire 2002 en Francs</i>	Proposition du Maire 2002 en Euros
Football Club de Cherisy	11 370	<i>11 604</i>	1 769
Comité des Fêtes	4 830	<i>4 933</i>	752
Association Saint Pierre	4 830	<i>4 933</i>	752
Club du 3 ^{ème} Age Soleil d'Automne	4 830	<i>4 933</i>	752
Tennis C..T.C.	5 400	<i>5 503</i>	839
Anciens Combattants	2 730	<i>2 781</i>	424
Association Sourds de Cherisy	1 020	<i>1036</i>	158
Ecole Musique du Drouais	1 450	<i>1 450</i>	221
Comité de Bassin d'Emploi du Drouais	7 072	<i>7 072</i>	1 078
Association Maires Eure & Loir	2 900	<i>3 083</i>	470
CODEL	54 366	<i>57 377</i>	8 747
ADITEL	800	<i>0</i>	0
CAUE	600	<i>551</i>	84
Prévention routière	600	<i>603</i>	92
Aide Ménagère Ass. Schweitzer	1 400	<i>1 397</i>	213
Association Paralysés de France	600	<i>603</i>	92
SPDA Sézazereux	600	<i>603</i>	92
Association Maires de France	1 445,60	<i>1 660</i>	253
U.D.R.T.L.	500	<i>500</i>	76
ANERVEDEL	200	<i>197</i>	30
Judo Club Abondant	1 250	<i>1 253</i>	191
R.T.V.	1 300	<i>1 300</i>	198
Radio Grand Ciel	1 300	<i>1 300</i>	198
AVIEL	1 000	<i>2 840</i>	433
Ass. Musicale de Montreuil	600	<i>597</i>	91
Association Sportive des Policiers	1 000	<i>997</i>	152
Dreux Cyclo Club		<i>2 000</i>	305
TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations	<i>123 793,60</i>	<i>121 103</i>	18 462

Le Conseil Municipal vote à la majorité ces différentes subventions.

M. BOUCHER ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.
Mme HAIE ne prend pas part au vote pour la subvention au Club du 3^{ème} Age.

e) Demandes de subventions

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2002, le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour faire les différentes demandes de subventions suivantes :

D. 1774

① **FONDS DE PEREQUATION 2002**

DEM. SUBV. Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la
FONDS DEPART. PEREQUATION 2002 commune puisse bénéficier de la dotation 2002 au taux de 40 % , soit une subvention maximum de 35 063,27€ (230 000 F) pour l' acquisition et travaux divers suivants (2001) s'élevant à 96 012,96 € (629 803,70 F) Hors taxes selon le détail ci-dessous. :

Nature des travaux	Entreprises	Montant TTC en Francs
Tronçonneuse et souffleur	DAJON	5 215,51
Débroussailleuse	BAUBION	19 500,00
Tondeuse	LHERMITE	38 220,00
Coupe légumes	BESSETTE	7 540,78
Remorque	LHERMITE	8 900,00
Rideaux école primaire	NEVEU	16 558,00
Mobilier maternelle	CAMIF	10 729,32
Peintures revêtements nouvelle mairie	DUBOIS	307 395,92
Menuiseries intérieures / extérieures	A.M.C.B.	157 013,37
Charpentes bois	A.M.C.B.	53 836,74
Plomberie / Chauffage	BERROU	90 862,51
Mobilier bureau	BLANCHET D'HUISMES	37 473,07
	TOTAL TTC EN FR.	753 245,22
	TOTAL TTC €	114 831,49
	SOIT TOTAL H.T FRS	629 803,70 F
	SOIT TOTAL H.T. €	96 012,96 €

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2002 pour un montant de 35 063,27 €.

D1775
F.D.I.R
2002 2003

② **FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER (FDIR 2002) sollicité au titre 2002/ 2003**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions mises en place par le Département dans le cadre du F.D.I.R. 2002 Compte tenu des travaux à réaliser en 2002 , concernant la voirie pour
1°/ l'accès salle polyvalente – nouvelle mairie
2°/ place traversante rue Charles de Gaulle, face à la nouvelle mairie e tau futur accès hangar « Sprung »
3°/ déclassement de RN 12 dans la traverse de Chérisy avec reprise complète des trottoirs, places de stationnement, etc...

M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FDIR sur 2 exercices (2002 et 2003) compte tenu du fait que le montant des travaux s'élèverait à 246 597 € (soit 1 617 570,30 F) H.T.

L'estimation de ces travaux ressort à :

- MUSCI –Accès salle polyvalente-mairie	18 268,00 € H.T. (119 830,22 F)
- Place traversante rue Ch. De Gaulle	75 000,00 € H.T. (491 967,75 F)
- Réfection traverse RN 12 – Déclassement	153 329,00 € H.T. (1 005 772,30 F)
TOTAL	246 597,00 € H.T. (1 617 570,30 F)

Après délibération, le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général de 20 % au titre du **FDIR (sur 2 ans)** sur le montant total de 246 597 €, soit une **subvention de 49 319 €**

En outre, dans le cadre des **opérations de sécurité**, il est souhaité de pouvoir obtenir un complément de subvention de 20 % sur la réfection traverse RN 12 soit un montant de **subvention de 30 665 €**

Compte tenu du fait que le règlement d'attribution stipule que le Fonds Départemental d'Investissement Routier (FDIR) est plafonné à 114 336 EUROS par an (*750 000 F*), et vu le taux de montant projeté de 246597 EUROS, le FDIR 2002 sera sollicité pour 2 ans soit pour les années 2002 et 2003.

Adopté à l'unanimité.

D1776 ③ SUBVENTION DEPARTEMENTALE DE PEREQUATION « HORS CONTINGENT VOIRIE »

PEREQUATION HORS CONTINGENT VOIRIE M. le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions mises en place par le Département dans le cadre du Fond Départemental de Péréquation « hors contingent voirie » 2002 qui vient en complément du **FDIR** .
Compte tenu des travaux à réaliser en 2002, concernant la voirie pour
1°/ l'accès salle polyvalente – nouvelle mairie
2°/ place traversante rue Charles de Gaulle, face à la nouvelle mairie et au futur accès hangar « Sprung »
3°/ déclassement de RN 12 dans la traverse de Chérisy avec reprise complète des trottoirs, places de stationnement, etc...

M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds de Péréquation « hors contingent voirie » sur 2 exercices (2002 et 2003) compte tenu du fait que le montant des travaux s'élèverait à 246 597 € (soit 1 617 570 F) H.T.

L'estimation de ces travaux ressort à :

- MUSCI –Accès salle polyvalente-mairie	18 268,00 € H.T. (<i>119 830,22 F</i>)
- Place traversante rue Ch. De Gaulle	75 000,00 € H.T. (<i>491 967,75 F</i>)
- Réfection traverse RN 12 – Déclassement	<u>153 329,00 € H.T. (<i>1 005 772,30 F</i>)</u>
TOTAL	246 597,00 € H.T. (<i>1 617 570,30 F</i>)

Après délibération, le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général de 40 % au titre du **Fond Départemental de Péréquation « hors contingent voirie » (sur 2 ans)** sur le montant total de 246 597 €, plafonné à 228 673 € (*1 500 000 F*) soit une **subvention de 91 469 €**.

Adopté à l'unanimité.

III - DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LES VILLAGES DU DROUAI »

D.1777 DELEGUES C.C. « LES VILLAGES DU DROUAI » Michel LETHUILLIER rappelle que l'arrêté de périmètre de la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais » a été signé par M. le Préfet le 20 Février 2002.
Il informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après délibération, sont élus :

Titulaires : M. Michel LETHUILLIER et M. Christian BOUCHER

Suppléants : M. Jean-Pierre LEFEU et M. Bruno LOQUET

Adopté à l'unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1°/ ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Afin de tenir les bureaux de vote à l'occasion des élections présidentielles 2002 des 21 Avril et 05 Mai prochains, le planning des présences est mis en place afin d'obtenir 4 assesseurs tout au long de la journée, compte tenu du nombre important d'inscrits (1285).

Il est demandé à tout le Conseil Municipal d'être présent à 18 heures pour le dépouillement.

TOUR DU TAPIS

- Ch. BOUCHER
- ↪ Prévoit une réunion de la commission Scolaire pour fin avril – début mai afin de préparer le centre de loisirs de juillet et de choisir l'équipe pédagogique.
 - ↪ Signale qu'il fera lui-même les inscriptions scolaires pour la prochaine rentrée (il y aura un changement de directrice à l'école primaire, Madame POPLIN prenant sa retraite et il faudra prévoir l'inscription des enfants de Montreuil).
 - ↪ Signale l'inscription de 2 enfants habitant dans un chalet sur les Etangs (ce qui ne semble pas être un domicile légal). M. BOUCHER a été contacté par la PMI.
 - ↪ Signale que le Printemps de l'Environnement se tiendra du 23 au 27 Juin. Il faudrait réfléchir aux éventuelles actions à mettre en place (décharges sauvages, etc...).
 - ↪ Rappelle qu'une manifestation pour le bicentenaire de la naissance de Victor HUGO aura lieu le 24 avril à 18 heures (enfants du CM2 avec Marie POUMARAT et Madame POPLIN) sur le parvis de la mairie si beau temps, sinon à la salle polyvalente.
- J.P. LEFEU
- ↪ Prévoit une Commission Chemins & Environnement pour le Samedi 18 Mai à 14 heures.
 - ↪ Signale être disponible (remorque) pour le déménagement de la maison HUSSARD le samedi 27 avril à 9 heures. Que les participants se fassent connaître.
 - ↪ Suite à une demande qui lui a été faite pour terrain de vélos, il pose la question de savoir si cela pourrait se faire sur le chemin de la MEAC.
- B. LOQUET
- ↪ Organise une commission info le 18 avril à 19 heures.
 - ↪ Signale un rideau en mauvais état à la salle polyvalente
 - ↪ Signale que le ménage est très mal fait dans cette même salle polyvalente. Le Maire lui répond que cette salle est toujours très occupée par différentes associations sans que le personnel de la mairie soit toujours au courant.
 - ↪ Propose qu'un conseiller municipal soit responsable de cette salle polyvalente.
 - ↪ Suite à la présentation du dossier MEAC, souhaiterait que cela puisse être inscrit au prochain ordre du jour du Conseil Municipal.
- A. BROU
- ↪ Signale que la participation au Syndicat d'Assainissement de Marchezais doublera pour 2002.
 - ↪ Signale les pavés dangereux posés par M. LALLEMANT sur le bas-côté de sa propriété, rue du Plateau. M. le Maire l'informe avoir reçu ce dernier en Mairie signalant qu'il pouvait retirer ces pavés mais qu'il avait des problèmes de stationnement devant chez lui.

- F. LEBOURG ✂ Signale que les poteaux bois sont pourris sur la place de Raville.
- E. DEVIERRE ✂ Signale que les poubelles sont constamment sorties toute la semaine devant l'école. Souhaiterait qu'une solution puisse être trouvée.
- L. PRUNIER ✂ Demande un compteur d'eau au 37 rue Charles de Gaulle
- ✂ S'inquiète sur la réalisation du mur de séparation entre le 37 et le 39 de la rue Charles de Gaulle. M. le Maire lui signale avoir reçu un devis de l'entreprise Dreux-Bâtiment qui pourra être mis en concurrence.
- J.P. LEROY ✂ Lampadaires défectueux rue d'Anet et devant le 11 de la rue Charles de Gaulle.
- ✂ Demande la plantation d'un arbre aux Vignes.
- A. GUIRLIN ✂ Signale de nouveau les déjections de chiens Place du Pressoir et le stationnement de la camionnette de son voisin face à ses fenêtres.
- M. ISABEL ✂ Signale une augmentation du prix du coupon de 2 % pour le SITED à compter du 1^{er} septembre 2002 . Il informe que ces coupons seront vendus 2 fois par an , sur 2 périodes : septembre-décembre et janvier-juin afin de simplifier la gestion. Actuellement la gestion du SITED est faite par le SIAD. Une convention SIAD/SITED sera mise en place pour clarification. Il informe également que le SITED n'a plus d'autofinancement.
- ✂ Demande le balayage complet de la commune.
- ✂ Souhaite que les lisses des Hauts de Chérisy soient repeintes. Une Commission des Travaux sera à prévoir en Juin.
- D. LEGER ✂ Demande si le projet de transfert de la Poste est maintenu. M. le Maire lui signale que le coût serait trop important par rapport au loyer attendu.
- ✂ Où en est le projet de la plateforme de compostage déchets verts ?
- S. JETHA ✂ Demande la fréquence de passage des encombrants.
- Il lui est répondu : 1 fois par an.
- J.P. HUBERT ✂ Signale une hausse de 1,2 % pour le Syndicat de al Blaise et informe que les travaux de berge seront entrepris dès l'automne chez Madame BOUAMAMA.
- ✂ Informe que les vannages sont en attente Moulin de Barbasse et Moulin du Clos Régnier.
- ✂ Souhaite le nettoyage du fossé derrière l'étang Pastre.
- ✂ Signale une fuite au plafond chez M. AUGER ainsi que des fuites au clocher del'Eglise.
- ✂ Demande que le toit de la Sacristie soit démoussé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0H45 heures.